

RAPPORT ANNUEL

Chaque année, le directeur de district ou de région fait parvenir au conseil central un rapport annuel qui relate l'état de son district. Ce rapport doit parvenir à l'administration centrale au plus tard le **1^{er} juin de chaque année.**

Le rapport doit contenir :

1. Un tableau statistique des membres, au 1^{er} mai de l'année en cours :
 - *prêtres* : aspirants, probanistes, profès, stabilité
 - *laïcs célibataires* : aspirants, probanistes, profès, stabilité
 - *séminaristes* : aspirants, probanistes, profès, stabilité
 - *personnes mariées* : aspirants, probanistes, engagés, stabilité

2. Veuillez nous fournir la liste des candidats au sacerdoce de votre district/région, indiquant pour chacun :
 - l'étape où il est rendu
 - ce qu'il lui reste à faire
 - la date anticipée de l'ordination.

Seuls peuvent être inscrits les séminaristes qui ont dix-huit (18) ans ou plus **et** qui sont membres de l'Institut. Est considéré membre de l'Institut le candidat dont on a fait parvenir à l'administration centrale le questionnaire d'entrée et le formulaire d'aspirat.

3. L'activité déployée pour les vocations et les espérances sur le futur accroissement de l'Institut dans le district/région.

4. Un aperçu de l'engagement apostolique des membres.

5. Y a-t-il des points nouveaux ou importants à signaler en ce qui regarde :
 - les membres
 - la vie du district
 - la formation
 - l'animation

6. Y a-t-il eu des événements spéciaux dans le district au cours de l'année?

7. La communion fraternelle selon l'esprit de l'Institut et les relations entre responsables et membres.
8. Les relations avec les évêques diocésains, la participation à la Conférence nationale des instituts séculiers.
9. Les projets que vous faites.
10. Tous les autres aspects qui décrivent le mieux la situation réelle.
11. Les difficultés rencontrées pour la vie de l'Institut dans le milieu, s'il y a lieu.
12. Construction, s'il y a lieu.

District / Région : _____

Année : _____